



Tentative d'homicide!!!



À Saint-Malo, le 09 avril 2024
Le Bureau local CGT Pénitentiaire

Ce jour, à 9h30, au sein de la MA de Saint-Malo, une alarme générale a été déclenchée suite à l'agression dont était victime, de la part d'un détenu, notre collègue Surveillant Brigadier qui se trouvait en remplacement en poste à l'infirmerie.

C'est au niveau de la salle de soins, lorsque le médecin demande au détenu de sortir, que ce dernier, après avoir tenté de l'intimider en tapant très violemment de ses deux poings sur son bureau, réagit de manière très agressive verbalement puis physiquement avec l'intention manifeste d'en découdre avec notre collègue qui, en soutien avec le médecin enjoint le détenu de sortir.

Le détenu a alors asséné des coups sur le visage de notre collègue puis l'a saisi à la gorge et étranglé. Notre collègue est parvenu à se dégager mais le détenu s'est jeté sur lui en l'amenant au sol, le saisissant de nouveau à la gorge et armant son poing pour le frapper au visage. L'arrivée très rapide de deux collègues a sauvé notre collègue du déluge de coups de la part du détenu qui les insulte et les menace à leur tour. Leur intervention a évité une issue dramatique.

L'arrivée du Chef de détention et des gradés ne calmera pas le détenu qui déclame à leur encontre insultes et menaces.

Le détenu a été placé immédiatement au quartier disciplinaire.

Face aux trois policiers venus l'emmener pour le placer en garde à vue, le détenu a voulu en découdre avec eux et, il a fallu l'aide de trois personnels de surveillance présents pour réussir à le maîtriser.

Notre collègue victime, profondément traumatisé et meurtri a une côte cassée, des ecchymoses et des griffures. Il a déposé plainte et il lui a été prescrit 15 jours d'ITT.

Nos autres collègues sont profondément touchés par cette tentative d'homicide.

La CGT Pénitentiaire apporte tout son soutien à notre collègue, aux collègues et à la hiérarchie qui ont permis de mettre fin à cette tentative d'homicide ainsi qu'à l'ensemble des Personnels.

La CGT Pénitentiaire demande le transfert immédiat de ce détenu qui présente un profil psychiatrique et dont la place n'est pas en établissement pénitentiaire. Son comportement ayant d'ailleurs été signalé à maintes reprises à la hiérarchie.